M. COOTE: L'une des choses nécessaires à mon sens en ce qui regarde la mise à exécution d'un programme national pour la protection de nos forêts contre l'incendie, c'est de découvrir le moyen, si possible, de faire acquitter par les exploitants de concessions forestières, des droits de coupe assez élevés pour que nous soyons remboursés des frais qu'occasionne la protection de nos forêts. Je me rends parfaitement compte que nous ne pouvons le faire pour l'instant; j'estime toutefois que le Gouvernement devrait prendre des mesures afin de percevoir des plus fortes sommes des exploitants de nos concessions forestières, afin que les revenus provenant de cette source convrent nos dépenses autant que possible. Avant l'adoption du crédit en discussion, je tiens à signaler à l'attention du ministre le cas d'un garde-forestier domicilié à Willow-Creek, Alberta. Cet homme habite à une dizaine de milles du téléphone le plus rapproché; or, c'est une économie absurde à mon sens de ne pas donner le téléphone à un garde-forestier dans un cas comme celui-là. Sa maison est située à une bonne distance des voisins et s'il découvrait qu'un incendie a éclaté, il lui faudrait passablement de temps pour avertir les voisins et obtenir de l'aide. Il n'a même pas de poste récepteur radiotéléphonique à sa disposition, si j'ai bien compris. Le Gouvernement ferait bien, à mon humble avis, de prolonger la ligne téléphonique et d'installer un téléphone dans la maison de ce garde-forestier. Et indépendamment de toute autre considération, je ne crois pas qu'il soit juste de le laisser dans cette solitude et privé de toute communication avec le monde extérieur; s'il était victime d'un accident ou s'il tombait malade, il pourrait succomber faute de soins. Pour le prolongement de cette ligne téléphonique, tous les poteaux nécessaires pourraient être coupés sur les réserves forestières de l'Etat de sorte que les frais de l'installation du téléphone dans la maison de ce garde-forestier ne seraient guère considérables. Je ne sais s'il y a un grand nombre de gardes-forestiers qui sont dans la même situation; mais ils devraient tous avoir le téléphone à mon avis.

M. GOOD: En ce qui regarde les travaux de recherches qui se poursuivent dans les laboratoires, touchant l'industrie du bois à pâte et du papier, est-ce que les grands industriels acquittent les frais de quelques-uns de ces services ou sont-ils tous fournis gratis par l'Etat?

L'hon. M. STEWART: Nous recevons quelque chose de la part des grands fabricants de bois à pâte et de papier. Nous utilisons à cette heure une somme de \$20,000 provenant de leur association.

(Le crédit est adopté.)

Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques et adiminstration des forces hydrauliques et arpentage hydrométrique et administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques, l'irrigation et l'assainissement des terres, \$500,000.

L'hon. M. STEVENS: Tandis que nous en sommes à l'examen de ce crédit, je désire soulever de nouveau la question de l'aliénation du pouvoir hydraulique des lacs Spray, dans le parc de Banff à d'autres concessionnaires que le Gouvernement du Dominion. Le ministre et le comité doivent se rappeler que cette question est venue sur le tapis au cours des sessions écoulées. Le ministre a eu l'obligeance de donner l'assurance au comité l'année dernière que rien ne serait fait dans le cours de l'année et, pour sa part, j'incline à croire qu'il a tenu sa parole. Si j'ai bien compris toutefois, des ingénieurs ont exploré la région pour le compte du gouvernement provincial et d'une compagnie d'énergie électrique. Le ministre est sans doute en mesure de donner à la Chambre un exposé complet de la situation en ce qui regarde cette importante question. Je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations du comité en discutant longuement cette affaire. Je demanderai toutefois au ministre d'exposer franchement la situation et je profiterai de l'occasion pour faire l'assertion suivante: J'estime que nous ne devrions jamais nous défaire d'une partie quelconque de nos parcs nationaux, sauf avec l'assentiment du Parlement. Je pose un principe qui devrait être fidèlement respecté à mon humble avis.

Puis, en ce qui concerne la concession de baux d'énergie dans les parcs, je répète que ce sujet devrait d'abord être discuté au Parlement. En m'exprimant ainsi, je ne veux témoigner aucun manque de confiance dans le ministre et ses fonctionnaires, parce que je n'ai aucun reproche à leur adresser touchant la façon dont les demandes ordinaires sont traitées en ce qui concerne les autres parties des terres fédérales. Je parle maintenant des parcs qui sont mis de côté et qui appartiennent de quelque manière au peuple. Ces parcs sont sacrés et inviolables pour son bien. J'ai eu une correspondance volumineuse à ce sujet. Je suis intéressé moi-même à l'association des parcs nationaux. J'ai assisté à son assemblée annuelle, au mois de janvier, si je ne me trompe, et j'ai devant moi ses rapports. C'est une association fort désintéressée-je ne veux pas dire, naturellement, à un point de vue commercial ou personnelde citoyens dont le seul objet est de garder